

## Temps d'Activités Périscopulaires en élémentaire (cycles 2 et 3)



### Quel emploi du temps ?

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie 7h15-8h40 (fin de l'accueil à 8h35)	Garderie 7h15-8h40 (fin de l'accueil à 8h35)	Garderie 7h15-8h40 (fin de l'accueil à 8h35)	Garderie 7h15-8h40 (fin de l'accueil à 8h35)	Garderie 7h15-8h40 (fin de l'accueil à 8h35)
Accueil des élèves sur la cour 8h40-8h50	Accueil des élèves sur la cour 8h40-8h50	Accueil des élèves sur la cour 8h40-8h50	Accueil des élèves sur la cour 8h40-8h50	Accueil des élèves sur la cour 8h40-8h50
Classe 8h50-12h	Classe 8h50-12h	Classe 8h50-12h10	Classe 8h50-12h	Classe 8h50-12h
Cantine 12h-13h35	Cantine 12h-13h35	Cantine 12h10-13h30	Cantine 12h-13h35	Cantine 12h-13h35
Accueil des élèves sur la cour 13h35-13h45	Accueil des élèves sur la cour 13h35-13h45		Accueil des élèves sur la cour 13h35-13h45	Accueil des élèves sur la cour 13h35-13h45
Classe 13h45-16h00	Classe 13h45-15h30	ALSH 13h30-19h00	Classe 13h45-16h00	Classe 13h45-15h30
TAP 16h00-16h30	TAP 15h30-16h30		TAP 16h00-16h30	TAP 15h30-16h30
Garderie 16h30-18h45	Garderie 16h30-18h45		Garderie 16h30-18h45	Garderie 16h30-18h45

## C'est quoi les TAP ?

Votre enfant pourra participer à des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) après la classe.

Un programme d'animation sera mis en place entre deux périodes de vacances.

## Quel fonctionnement ?

A la fin de la classe, soit vous récupérez votre enfant au portail, soit vous le laissez aux TAP, soit vous lui permettez de rentrer seul avec une autorisation parentale. Il sera alors pris en charge par les animateurs de TAP.

A la fin du TAP, les enfants peuvent être récupérés par leurs parents, rentrer seuls avec une autorisation parentale, prendre le transport scolaire ou rejoindre l'accueil périscolaire (garderie).

Les enfants inscrits ne pourront en aucun cas quitter les ateliers **avant 16 h 30**.

### Et le mercredi ?

A la fin de la classe, à 12h10, vous aurez trois possibilités :

- vous récupérez votre enfant à l'école à 12h10 ou il prend le transport scolaire
- Votre enfant déjeune au restaurant scolaire et vous le récupérez sur la cour à 13h30
- Votre enfant est inscrit à l'ALSH et il est pris en charge par l'équipe d'animation dès 12h10.

## Quelles activités ?

Les activités en TAP sont diverses : activités manuelles, artistiques, sportives... Elles changent entre chaque période de vacances.

Nos objectifs à travers ses activités :

- créer du lien entre les enfants,
- apprendre à faire ensemble,
- permettre de développer l'imagination et la créativité,
- permettre de découvrir (le monde, la nature, les sports...).

Les années passées, les activités ont été riches : couture, dessin, sports collectifs, zumba, atelier nature, autour de la musique, cuisine, marionnettes, théâtre et expression corporelle...

Le **planning des activités pour la période de septembre-octobre** vous sera communiqué à partir de mi-septembre. Durant les 15 premiers jours de septembre, des jeux et activités de découverte seront proposés à vos enfants.

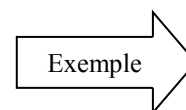
## Important

En tant que parents, votre rôle sera de remplir le tableau simplifié distribué aux enfants et de nous le retourner avant la date limite.

Il est très important de nous prévenir en cas de changement pour des raisons d'organisation et de sécurité (cf coordonnées ci-dessous).

**Présence aux TAP** : la présence de votre enfant aux TAP n'est pas obligatoire. Par contre, pour des raisons de sécurité, vous devez nous signaler les jours où il ne sera pas présent.

Nous avons également besoin de savoir comment votre enfant quittera les TAP.



	Mar. 4 nov.	Ven. 7 nov.	Ven. 14 nov.
Sera présent aux TAP	X		X
Sera absent des TAP		X	
Rentre seul		X	
Prend le car			
Garderie	X		

Pour les enfants qui rentrent seuls (avant ou après les TAP), il nous faut une autorisation parentale. Sans autorisation, les enfants seront gardés sur les accueils périscolaires (TAP, garderie, ALSH).

## Qui contacter ?

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la coordinatrice :

Mme MARTINET Virginie

Permanences les mardis et vendredis de 10h à 12h.

En dehors de ces permanences, sur rendez-vous.

Tél : 02 98 07 34 15/06 46 43 09 81

ou Courriel : [centredeloisirs@loperhet.fr](mailto:centredeloisirs@loperhet.fr)